

AMNESTY INTERNATIONAL
SECRETARIAT INTERNATIONAL
SECTION FRANCAISE
18 rue Théodore Deck
75015 PARIS
Tél: 45-57-65-65

SF 86 CA 227
AMR 36/20/86

EXTERNE

Londres, Mai 1986

HAITI: L'ARMEE ABAT DES MANIFESTANTS
DEMANDE D'ENQUETE

Le samedi 26 avril 1986, la Ligue des Anciens Prisonniers Politiques, fondée depuis la chute du gouvernement Duvalier en février de cette année, a organisé une marche précédée d'une messe, pour rendre hommage aux milliers de personnes qui ont été victimes de la répression lorsque François, puis Jean-Claude Duvalier étaient au pouvoir (1957-1986). La date avait été fixée à dessein pour commémorer le 26 avril 1963: ce jour là, par ordre de François Duvalier, plusieurs soldats avaient été sommairement exécutés et un grand nombre de civils arrêtés pour ne jamais reparaitre. Il réprimait ainsi la tentative manquée d'enlèvement de son jeune fils et de sa fille, tentative au cours de laquelle deux gardes du corps avaient été tués.

L'un des organisateurs de cette marche était l'ex-lieutenant François Benoit accusé à l'époque par le Président d'avoir fomenté le complot pour enlever ses enfants. Ne pouvant arrêter François Benoit lui-même qui nie toute participation à ce complot, des membres de l'armée auraient tué ses parents avant de mettre le feu à leur maison.

La marche commémorative-qui avait été officiellement autorisée-a été précédée par une messe à la Cathédrale du Sacré Coeur à Port-au-Prince, puis s'est dirigée vers Fort-Dimanche, caserne où des milliers de personnes ont été illégalement détenues sous le gouvernement de Duvalier dans des conditions inhumaines -un grand nombre ne devaient pas en sortir vivantes- Les manifestants auraient eu la permission de déposer des gerbes de fleurs à l'entrée de la caserne.

Cette manifestation a réuni une dizaine de milliers de personnes dont un grand nombre de parents de ceux qui avaient été tués sous le régime de Duvalier ; ils portaient des photos, des fleurs et des bougies. Des témoins ont déclaré que cette manifestation était, du début à la fin, demeurée pacifique. Toutefois, à l'arrivée à Fort-Dimanche, pendant que certains des participants s'avançaient pour déposer des gerbes de fleurs et des bougies, la foule a commencé à chanter. Tandis que les organisateurs appelaient au calme, les militaires qui se trouvaient à l'intérieur de la caserne, auraient tiré en l'air, faisant ainsi tomber un câble électrique qui aurait électrocuté trois personnes; d'autres soldats qui se trouvaient plus près, auraient tiré directement sur la foule. Il semble que quatre personnes au moins sont mortes de blessures par balles, et une cinquantaine d'autres ont été blessées dans la panique qui suivit.

Les autorités haïtiennes ont reconnu que six personnes ont été tuées au cours de cet incident, et ont déclaré que "d'après les informations émanant du Chef d'état-major"(basé à Fort-Dimanche)"ce malheureux incident" était "dû à la réaction normale de soldats de métier défendant l'accès à la caserne de Fort-Dimanche à des individus -ouvertement encouragés par des agitateurs- qui tentaient d'y pénétrer en dépit des avertissements renouvelés et de tous les efforts de dissuasion". Le texte ne mentionnait nulle part que les manifestants aient fait usage d'armes. Cependant, un communiqué officiel a, par la suite, prétendu, contrairement aux informations fournies à Amnesty International par des témoins oculaires, que le premier coup de feu était parti de la foule.

Ce communiqué émanant du Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale, s'attaquait ensuite à quatre personnes accusées d'avoir profité de cet incident pour "lancer un appel à la grève générale, à la sédition et à la révolte", et d'avoir fait des déclarations qui "constituaient une véritable incitation au chaos et à l'anarchie." Les quatre personnes citées sont:

-Me Gérard Gourgue, Président de la Ligue haïtienne des droits de l'homme et ministre de la Justice sous le nouveau gouvernement jusqu'à sa démission le 20 mars,

-Evans Paul, surnommé "Kompè Plim", journaliste connu, arrêté en octobre 1980, à son retour des Etats Unis et détenu pendant dix jours à la caserne Dessalines où il avait été torturé; il a récemment pris part à la formation du "Komitè Inite Demokratik" (KID), coalition de différents groupes réclamant la formation d'un gouvernement provisoire composé exclusivement de civils.

-Rockefeller Guerre, ancien député indépendant sous le régime de Jean-Claude Duvalier, qui ne cesse de s'opposer à la présence des Duvaliéristes dans l'administration actuelle.

-René Théodore, Secrétaire général du parti unifié des communistes haïtiens (PUCH) récemment de retour en Haïti après 17 ans d'exil

Le communiqué concernant ces quatre hommes est, semble-t-il, le premier par lequel le gouvernement prend fermement position contre des personnes qu'il considère comme des opposants. De même la fusillade du 26 avril constitue la plus grave violation des droits de l'homme dont Amnesty a eu connaissance depuis que le nouveau gouvernement a pris le pouvoir en février.

Le Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale a annoncé qu'une enquête serait menée par l'armée sur l'incident du 26 avril afin "de découvrir quels étaient les agitateurs et leurs complices", mais non d'enquêter sur le rôle de l'armée dans l'incident ou d'envisager des mesures disciplinaires contre les personnes responsables de la fusillade. Dans une autre déclaration, un porte-parole du gouvernement, dont on ignore l'identité, aurait dit qu'"il est sûr qu'il y avait des provocateurs mais il est sûr également que l'armée a réagi de façon excessive". Le Ministère de l'Information et de la Communication aurait fait une déclaration exprimant "les condoléances et les regrets du gouvernement et des forces armées" pour les morts et les blessés.

Amnesty International a reçu un grand nombre d'informations sur l'incident du 26 avril, notamment des récits de témoins oculaires. L'organisation estime qu'il appartient aux autorités haïtiennes d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les circonstances de la fusillade, et d'en rendre publiques les méthodes et les conclusions. Amnesty demande également que les mesures suivantes soient prises:

-que des autopsies complètes soient pratiquées sur les victimes afin que la cause de leur mort soit clairement établie,

-que le corps des victimes soit rendu aux familles afin d'être inhumé,

-qu'une procédure disciplinaire soit engagée contre les soldats soupçonnés de violence à Fort-Dimanche dans l'après-midi du 26 avril,

-que le Conseil national du gouvernement s'assure que tous les membres de la police et de l'armée connaissent et observent les articles du Code de conduite des Nations-Unies pour les responsables de l'application des lois, et en particulier l'article 3 qui stipule que "les responsables de l'application des lois peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions".

-qu'une indemnité soit versée à la proche famille des victimes de cette fusillade arbitraire et illégale perpétrée par l'armée le 26 avril 1986.